

Rappel concernant la certification des casques de hockey et les protège-cous certifiés par le BNQ

Ceci est un rappel important concernant les exigences relatives à la certification des casques de hockey et des protège-cous ainsi que l'application d'autocollants sur les casques de hockey certifiés CSA.

Comme le prévoit les règles de jeu de Hockey Canada [règle 3.6 (b)], tous les joueurs, incluant les gardiens de but, doivent porter un **casque certifié CSA**, auquel un **protecteur facial** compatible, également **certifié CSA**, doit être fixé solidement sans avoir été modifié de quelque façon que ce soit.

Il existe toute une variété de casques et de protecteurs faciaux pour autant de sports. Certains sont certifiés CSA, mais d'autres ne le sont pas. En outre, certains casques et protecteurs faciaux peuvent ressembler à ceux qui sont certifiés CSA, sans toutefois l'être. À l'achat d'un casque ou d'un protecteur facial, il est essentiel de s'assurer que le produit est certifié CSA conformément à la règle de jeu 3.6 (b). Il est aussi à noter que l'autocollant CSA (figure B) ne doit pas être retiré du casque et doit être visible pendant le jeu.

Par ailleurs, une confusion règne en ce qui a trait à l'autocollant de certification HECC (figure A) sur les casques de hockey vendus au Canada en raison de la date d'expiration qui y figure. Cette date d'expiration ne concerne que la durée de la certification accordée par le HECC pour un casque donné et n'indique en rien la durée de vie d'un tel casque. Ce sont les joueurs qui relèvent de USA Hockey qui ont l'obligation de porter un casque de hockey certifié HECC. L'autocollant de certification HECC ne s'applique pas au Canada.

Le seul autocollant de certification pour lequel des vérifications doivent être effectuées dans le cadre d'une activité de hockey sanctionnée par Hockey Canada est l'autocollant CSA qui se trouve sur les casques. Actuellement, la certification CSA n'expire jamais. La date qui figure sur l'autocollant CSA indique seulement l'année de fabrication du casque.

Il est difficile de déterminer la durée de vie d'un casque de hockey, qui repose sur de nombreux facteurs comme la fréquence et le type d'utilisation, les soins, l'entretien et l'entreposage. Il incombe aux participants de faire preuve d'un bon jugement quant au caractère adéquat d'un casque pour la pratique du hockey. Les casques qui comportent des fissures, ont des pièces abîmées ou manquantes ou ont subi un impact majeur doivent être remplacés.

Pour qu'un casque de hockey soit efficace, il doit être en très bon état et être porté de manière adéquate, conformément aux instructions du fabricant.

Le présent rappel vise aussi le port d'un protège-cou **certifié par le BNQ**, qui est obligatoire pour les joueurs inscrits au hockey mineur et les joueuses inscrites au hockey féminin, comme le prévoit la règle de jeu 3.6 (f). À l'achat d'un protège-cou, il faut s'assurer qu'il comporte le logo de certification par le BNQ (figure C).

Pour consulter le libellé complet de la règle de jeu 3.6 et d'autres renseignements importants sur l'équipement, veuillez vous reporter aux ressources suivantes :

- Règles de jeu de Hockey Canada – https://cdn.hockeycanada.ca/hockey-canada/Hockey-Programs/Officiating/Downloads/rulebook_casebook_f.pdf

- Guide d'ajustement de l'équipement de Hockey Canada (page 70)
 –https://cdn.hockeycanada.ca/hockey-canada/Hockey-Programs/Safety/Insurance/Downloads/safety_teamwork_f.pdf

FIGURE A

Exemple d'autocollant HECC (casques)



Expiration de la certification HECC

FIGURE B

Exemple d'autocollant CSA (casques)



Date de fabrication du casque

FIGURE C

Logo du BNQ (protège-cous)



Application d'autocollants sur les casques

Avant d'appliquer quoi que ce soit au casque, y compris des autocollants, les joueurs doivent se reporter aux directives du fabricant du casque et aux spécifications de produit des autocollants afin de s'assurer que le type d'adhésif utilisé ne nuit pas à la certification CSA et à la garantie du fabricant. Il relève exclusivement de l'utilisateur de s'assurer qu'il n'applique ni adhésif ni aucune autre matière pouvant affecter l'intégrité du casque et, au bout du compte, annuler la certification CSA et la garantie du fabricant. L'application d'autres autocollants sur le casque ne doit pas avoir pour effet de couvrir l'autocollant CSA.

Application d'autocollants sur les casques – Rappels importants

- **L'autocollant CSA ne doit en aucun cas être retiré du casque ni caché par un autre autocollant.**
- Il est recommandé de ne rien mettre sur le casque. Toutefois, si l'utilisateur décide d'y appliquer des objets comme des autocollants, il est tenu de s'assurer que l'objet est autorisé par le fabricant du casque.
- Il faut lire et suivre attentivement les instructions d'entretien du fabricant du casque et veiller à en prendre bien soin.
- Les officiels ne doivent PAS se prononcer concernant l'application d'autocollants sur les casques et son impact sur la certification CSA; cependant, toute autre forme de modification du casque ou du protecteur facial demeure strictement interdite.

Autocollants sur les casques – Questions et réponses

- **Pourquoi certains adhésifs nuisent-ils à l'intégrité d'un casque?**
 - Certaines colles créent une réaction exothermique qui peut altérer la composition moléculaire du plastique, ce qui en réduit la résistance et donc la protection offerte par le casque.
- **À quelle vitesse un adhésif agit-il sur un casque?**
 - Cela dépend de nombreux facteurs, dont la fréquence d'utilisation du casque et sa composition.
- **Serait-il possible d'identifier les autocollants qui sont sécuritaires pour les casques de hockey au moyen d'une marque d'identification unique?**
 - Ce n'est malheureusement pas une solution réaliste, car il serait très difficile d'apposer une marque sur les petits autocollants, comme les chiffres. Par ailleurs, une telle marque pourrait être contrefaite et apposée sur des autocollants non sécuritaires. Il serait difficile de faire respecter un tel système.
- **Y a-t-il d'autres moyens que l'utilisation d'une colle pour fixer des autocollants à un casque?**
 - Comme les casques deviennent souvent mouillés, les autocollants apposés avec d'autres méthodes d'application finissent souvent par décoller.
- **Si un fabricant autorise l'application d'un autocollant sur son casque, cela vaut-il autant pour le casque d'un autre fabricant?**
 - Non, l'approbation d'un autocollant par un fabricant ne peut être interprétée comme une autorisation d'utiliser cet autocollant sur n'importe quel casque. Toute approbation doit être obtenue auprès du fabricant d'un casque donné.